

226C0402  
FR0000051807-FS0275

26 mars 2026

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**TELEPERFORMANCE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2026, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 23 mars 2026, par suite d'une augmentation du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 3 020 185 actions TELEPERFORMANCE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ;
- en baisse, le 24 mars 2026, par suite d'une diminution du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 2 892 774 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et 4,72% des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ; et
- en hausse, le 25 mars 2026, par suite d'une augmentation du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 3 020 185 actions TELEPERFORMANCE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 127 411 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 347 098 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.